

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 octobre 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DU 202 - Attribution de la dénomination "rue Annie Girardot" à la voie FK/13 dans la ZAC de la gare de Rungis (13e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "rue Annie Girardot" à la voie identifiée par l'indicatif FK/13, commençant 1 place de Rungis et 31 rue Brillat-Savarin et finissant rue des Longues Raies, aménagée sur une propriété actuelle de la SEMAPA et destinée à devenir publique, à Paris (13^e) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 17 septembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO,

Délibère :

Article 1 : La dénomination "rue Annie Girardot" est attribuée à la voie identifiée par l'indicatif FK/13, commençant 1 place de Rungis et 31 rue Brillat-Savarin et finissant rue des Longues Raies, aménagée sur une propriété actuelle de la SEMAPA et destinée à devenir publique, à Paris (13^e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.